

Craignant des cyberattaques, pas de vote Internet pour les Français de l'étranger

Le secrétaire d'Etat chargé du Commerce Extérieur, Matthias Fekl, a confirmé une information selon laquelle les Français de l'étranger ne pourraient pas voter par voie électronique aux législatives de juin prochain. Les raisons invoquées pour exclure ce type de vote sont à trouver dans les questions de sécurité. A noter qu'il est déjà interdit pour l'élection présidentielle.

L'édile explique dans un communiqué de presse que « *cette décision a été prise sur la base des recommandations des experts de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes informatiques (ANSSI) et en tenant compte du niveau de menace extrêmement élevé de cyberattaques qui pourrait affecter le déroulement du vote électronique. En raison de ce contexte, il a été jugé préférable de ne prendre aucun risque de nature à compromettre le scrutin législatif pour les Français de l'étranger* ». Les Français de l'étranger n'auront donc d'autres choix, soit de se déplacer directement aux urnes, soit de passer par le vote par procuration ou par correspondance. Ces deux derniers cas seront « *facilités et encouragés* », assure le ministère des Affaires étrangères.

Les élus grognent

Cette décision a du mal à passer chez les élus et en particulier par ceux ou celles qui sont directement concernés. Frédéric Lefebvre, député de la circonscription Etats-Unis et Canada, a immédiatement réagi en lançant une pétition pour « *réclamer au président de la République et au premier ministre de revenir le plus rapidement possible sur cette décision* ». Idem pour Thierry Mariani qui dénonce une mesure « *hallucinante* » et s'interroge auprès du Figaro : « *Cela peut aussi vouloir dire que les expériences techniques qui ont été menées se sont révélées catastrophiques.* » Et de pointer du doigt la responsabilité de la société chargée d'organiser le scrutin. En 2012, c'est le couple Atos-Scytel qui avait été retenu pour s'occuper du vote Internet des Français de l'étranger.

Et la polémique dépasse le cadre partisan. L'ancienne secrétaire d'Etat au Numérique et à l'Innovation, Axelle Lemaire, s'est fendue d'un tweet assassin, « *si c'est confirmé, c'est plus qu'un fiasco : un déni démocratique* ». Et d'ajouter en réponse à une interpellation sur le réseau social : « *Modifier sans débat un mode de scrutin à 3 mois d'une échéance électorale, amateurisme ou autoritarisme ?* » Rappelons que celle qui a rejoint l'équipe de campagne de Benoît Hamon est aussi candidate aux législatives dans la circonscription britannique.

Pour mémoire en 2012, les législatives avaient vu plus de la moitié des votants des deux tours désigner leur candidat par voie électronique.

A lire aussi :

[Cybersécurité de la campagne : En marche s'inquiète, l'Anssi mobilisée](#)

[François Hollande veut protéger la présidentielle des cyberattaques](#)